



## **PRINCIPES DE L'AIDE FINANCIÈRE**

### **La Fondation Paul Schiller soutient des projets d'utilité publique**

- visant à un développement durable
- visant à une société menant à l'intégration
- agissant de façon multiple et efficace
- qui sont d'actualité et relèvent de l'intérêt général

D'une façon générale, un projet subventionné doit remplir toutes ces conditions et ne présenter aucun motif de rejet.

La Fondation Paul Schiller soutient également l'engagement personnel d'individus et de groupes.

Les fonds de la Fondation Paul Schiller ne sont pas destinés à soulager les finances publiques, mais plutôt à soutenir des projets innovants et complémentaires sur une base privée et institutionnelle.

## **DOMAINES DANS LESQUELS LA FPS POURRA SUBVENTIONNER**

### **❖ Domaine social et société**

La Fondation Paul Schiller s'engage en faveur d'une société inclusive. Elle renforce la participation et l'égalité des chances de toutes les catégories de population – enfants, jeunes et moins jeunes – et de tous les groupes ethniques et religieux. Cela concerne également les projets qui encouragent les discussions indépendantes et critiques sur le niveau d'information et les questions d'actualité.

### **Enfance et adolescence**

Nous soutenons des projets dans les domaines suivants:

- Informer et sensibiliser pour les droits de la personne et de l'enfant et pour les appliquer
- Intégrer des groupes spécifiques de l'immigration, notamment d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes
- Conditions de développement des enfants et adolescents
- augmentation des possibilités d'éducation des enfants et des jeunes
- réponse aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes
- Espace vital des enfants et adolescents
- bonne qualité de l'espace d'action dans l'environnement de vie des enfants et des jeunes



## **Personnes âgées**

Nous soutenons les projets qui

- améliorent la qualité des soins dispensés aux personnes âgées et atteintes de démence
- aident les personnes âgées et atteintes de démence à continuer à participer à la vie sociale

## **Ethnies et religions**

Nous soutenons les projets qui

- sont consacrés au dialogue entre les différentes confessions religieuses, ethnies et nationalités en Suisse
- favorisent le dialogue et l'action commune des différentes confessions, ethnies et nationalités en Suisse

## **S'informer sur des questions d'actualité**

Nous soutenons les projets qui

- aident à comprendre l'histoire contemporaine et les questions d'avenir
- augmentent la capacité à s'informer et à réfléchir
- aident à acquérir des compétences médiatiques
- renforcent l'indépendance et la qualité des médias

## **❖ Culture**

La Fondation Paul Schiller encourage l'éducation et la participation culturelles de larges groupes de population et promeut la médiation culturelle pour les enfants et les jeunes. En outre, la promotion culturelle régionale doit servir à soutenir et à renforcer l'offre culturelle existante par des initiatives créatives. L'objectif est ainsi de soutenir le développement de la vie culturelle régionale.

Nous soutenons les projets qui

- contribuent à l'échange entre les artistes, les médiateurs culturels et le public
- renforcent les compétences culturelles des enfants et des jeunes
- encouragent les enfants et les jeunes à aborder de manière indépendante l'art et la culture
- facilitent la participation culturelle, notamment afin de promouvoir la compréhension entre des personnes d'origines linguistiques et culturelles différentes
- renforcent la création culturelle régionale

Nous soutenons de préférence les projets visant à réaliser plusieurs de ces objectifs.

Nous ne soutenons pas les projets culturels présentés moins de six mois avant la première manifestation publique.



## ❖ **Nature et ressources**

La gestion de la nature et des ressources doit être aussi efficace, respectueuse et durable que possible. La Fondation Paul Schiller s'engage donc aussi bien pour la transmission des connaissances sur la nature que pour la protection des habitats ainsi que pour une utilisation des terres et un développement territorial durables. Les projets peuvent être axés sur la recherche, un concept ou la pratique.

### **Exploitation persistante du sol et aménagement du territoire**

Nous soutenons les projets qui

- promeuvent une agriculture proche de la nature et adaptée au lieu d'implantation
- renforcent l'aménagement durable du territoire et le développement régionale

### **Connaissance de la nature et des fondements naturels de la vie**

Nous soutenons notamment le développement de matériel didactique et d'expositions ainsi que la réalisation de projets d'éducation à la nature.

- Développement naturel
- Education au développement durable
- Connaissances sur la consommation durable

### **La protection d'espaces vitaux et les animaux sauvages**

Nous soutenons les projets orientés vers l'action et la recherche qui visent à

- relier, revaloriser et protéger les habitats des espèces animales et végétales menacées
- soigner et réhabiliter les animaux sauvages

### **Jardins et parcs zoologiques**

Nous soutenons des projets qui sont en accord avec la stratégie mondiale de conservation des zoos.

- Installations orientées vers des paysages et des milieux de vie originaux
- Projets zoopédagogiques
- Installation d'infrastructures pour favoriser la santé des animaux



## **Ce que la FPS ne soutient absolument pas**

- ses propres projets moins de 24 mois après leur octroi ou leur adjudication
- des versements à des personnes seules pour subvenir à leurs besoins
- des bourses
- des contributions à des anniversaires et à des prix ou récompenses
- des contributions à des activités
- des contributions à des organisations (la FPS ne concède des contributions directes qu'à des projets ou à leurs responsables)
- des expositions permanentes dans des musées
- des projets de construction, sauf s'ils sont en relation avec des projets de développement persistant pour des régions montagnardes et rurales économiquement faibles
- des projets qui étaient déjà ébauchés ou entamés lorsque le Conseil de fondation s'est réuni pour en décider (les réunions pour l'octroi ou l'adjudication de subventions ont lieu en juin et en novembre)
- des projets culturels présentés moins de six mois avant leur première manifestation publique (première ou vernissage).
- Nous ne soutenons les projets à réaliser à l'étranger que si une personne ou institution connue de la FPS les prend en charge et en est coresponsable

**Veillez soumettre votre demande en allemand, en français ou en anglais.**